



Le 22 janvier, on vote !

Dans vos bureaux de vote habituels

C'est à vous de décider à quoi ressemblera
la future place de l'Hôtel de Ville !

POURQUOI UN VOTE OFFICIEL ?

La Ville de Château-Thierry s'est lancée depuis juin 2022 dans une démarche de co-conception de la future place de l'Hôtel de Ville avec ses habitants et ses commerçants. Plusieurs temps d'échanges et de réflexions ont été organisés afin de recueillir les idées des usagers. 4 propositions d'aménagement ont été soumises pour avis du grand public à l'issue de ces ateliers, le 15 octobre dernier. Les 2 propositions ayant été préférées sont désormais soumises au vote (article L131-1 du Code des relations entre le public et l'administration).

Qu'il s'agisse des scénarios A ou B, les propositions d'aménagement visent à **améliorer l'accessibilité et les déplacements** vers et sur la place, à la **rendre plus verte, plus agréable et plus esthétique**, et à **imaginer une place plus vivante et accueillante**.

QUI PEUT VOTER ?

Les Castels, majeurs et inscrits sur les listes électorales, sont invités à se rendre aux urnes le dimanche 22 janvier 2023 afin de choisir entre les 2 scénarios retenus. Un dossier d'information plus détaillé sur les modalités du vote est disponible en mairie.

COMMENT VOTER ?

Rendez-vous dans votre bureau de vote habituel, muni(e) d'une pièce d'identité. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h. Pour tout renseignement concernant la localisation de son bureau de vote, vous pouvez contacter le service Administration générale au 03 23 84 86 79.

COMMENT RÉALISER UNE PROCURATION ?

Les **procurations** sont à établir auprès du service Administration générale, à l'Hôtel de Ville, au plus tard le vendredi 20 janvier 2023 à 17h. L'électeur que vous avez désigné pourra ainsi voter à votre place, dans votre bureau de vote, muni de la procuration.

COMMENT CONNAITRE LES RÉSULTATS ?

Les résultats de la consultation seront présentés le soir même !

Les résultats de chaque bureau seront transmis, après 18h, au bureau centralisateur situé au 8 rue du château. **Les résultats de la consultation citoyenne seront rendus publics le soir-même** sur place et par le biais des réseaux de communication numériques de la Ville (Site Internet, Facebook). Ils seront également annoncés par voie de presse et dans l'édition du magazine « Vivre Château-Thierry n°17 ».

**VOTER EST UN DROIT,
C'EST AUSSI UN DEVOIR**